

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SACOVIV

En 2026, vous êtes conviés à élire vos représentants au sein du Conseil d'Administration de la SACOVIV.

Ce rendez-vous est un moment essentiel de la vie de l'organisme : il permet à chaque locataire de participer directement aux décisions qui concernent son cadre de vie, les orientations stratégiques du bailleur et la qualité du service rendu.



La date du vote a été fixée au

lundi 14 décembre 2026.

- ✓ Tous les locataires de la SACOVIV à jour de leur contrat pourront prendre part au scrutin.
- ✓ Les représentants élus siégeront au Conseil d'Administration pour un mandat légal de quatre ans.
- ✓ Leur rôle : porter la voix des locataires, relayer les besoins du terrain et participer aux décisions importantes liées au patrimoine, aux travaux, aux services et à la politique générale du bailleur.



Afin de faciliter la participation et de permettre à chacun de voter selon ses préférences, la SACOVIV a retenu avec les associations élues de représentants une solution de vote unique :



Vote par correspondance, sans affranchissement

Chaque locataire recevra un matériel de vote comprenant une enveloppe T (dispense d'affranchissement), il suffira de déposer l'enveloppe complétée dans une boîte aux lettres de la Poste pour que le vote soit pris en compte.



Toutes les informations sur cette élection seront disponibles sur notre site Internet dans les prochaines semaines.

Votre participation est essentielle.
Nous comptons sur vous !